



Conférence des Parties

Vingt et unième session

Paris, 30 novembre au 11 décembre 2015

Point 12 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au financement

Financement à long terme de l'action climatique

**Rapport de synthèse de l'atelier de session
sur le financement à long terme de l'action
climatique en 2015**

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent rapport contient un résumé des débats techniques et résultats techniques de l'atelier de session sur le financement à long terme de l'action climatique tenu en parallèle à la quarante-deuxième session des organes subsidiaires et à la neuvième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée concernant les questions liées au financement de l'adaptation, l'appui dont les pays en développement parties ont besoin et la coopération visant à instaurer des conditions plus propices et à soutenir les activités de préparation conformément à la décision 5/CP.20.

* Le présent document a été soumis tardivement car la collecte des informations a pris plus de temps que prévu.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–4	3
A. Mandat.....	1–3	3
B. Objet de la note.....	4	3
II. Mise en œuvre du programme de travail sur le financement à long terme de l'action climatique en 2015.....	5–18	3
A. Préparatifs.....	5–7	3
B. Approche concernant le débat de fond.....	8–12	4
C. Travaux de l'atelier.....	13–18	5
III. Résultats de l'atelier de session annuel sur le financement à long terme de l'action climatique.....	19–73	6
A. Accroître le financement pour favoriser les mesures d'adaptation dans les pays en développement.....	19–48	6
B. Promotion des investissements visant à renforcer la résilience aux changements climatiques.....	49–73	11
IV. Réflexions générales.....	74-75	16
Annexes		
I. Programme of the in-session workshop on long-term climate finance in 2015.....		18
II. Questions to guide the breakout group discussions at the in-session workshop on long-term climate finance in 2015.....		21

I. Introduction

A. Mandat

1. Dans la décision 5/CP.20, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat d'organiser des ateliers annuels de session sur le financement à long terme de l'action climatique jusqu'en 2020 et d'établir un rapport de synthèse de ces ateliers pour examen, chaque année, par la Conférence des Parties et dans le cadre du dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique. Elle a décidé qu'en 2015 et 2016 les ateliers de session porteraient sur les questions liées au financement de l'adaptation, l'appui dont les pays en développement parties avaient besoin et la coopération visant à instaurer des conditions plus propices et à soutenir les activités de préparation conformément à la décision 3/CP.19¹.

2. De plus, la Conférence des Parties a également chargé le secrétariat d'établir une compilation-synthèse des communications biennales sur les stratégies et les approches visant à accroître le financement de l'action climatique entre 2014 et 2020², afin d'éclairer les ateliers de session³.

3. Suite aux consultations avec les Parties, le secrétariat a organisé un atelier de session sur le financement à long terme de l'action climatique en parallèle à la quarante-deuxième session des organes subsidiaires et à la neuvième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée, en juin 2015.

B. Objet de la note

4. Le présent rapport contient des informations sur les préparatifs concernant l'approche adoptée pour le débat de fond et les travaux de l'atelier de session sur le financement à long terme de l'action climatique tenu en 2015 (ci-après l'atelier) (chap. II). Il comprend aussi un résumé des discussions ayant eu lieu pendant l'atelier (chap. III) ainsi que des réflexions générales pour examen par la Conférence des Parties (chap. IV).

II. Mise en œuvre du programme de travail sur le financement à long terme de l'action climatique en 2015

A. Préparatifs

5. Pour préparer l'atelier sur le financement à long terme de l'action climatique tenu en 2015, le secrétariat a invité M. Zaheer Fakir (Afrique du Sud) et M. Dany Drouin (Canada) à assumer le rôle de cofacilitateur. Simultanément, il a engagé des consultations informelles avec les représentants des groupes régionaux des Parties pendant la huitième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée tenue du 8 au 13 février 2015 à Genève (Suisse). Il a également mené des consultations informelles avec les Parties et admis des organisations en qualité d'observateur durant la neuvième réunion du Comité permanent du financement, tenue les 10 et 11 mars 2015 à Bonn (Allemagne).

¹ Par. 12 et 13 de la décision 5/CP.20.

² FCCC/CP/2015/INF.1.

³ Par. 11 de la décision 5/CP.20.

Les contributions fournies par les Parties pendant les consultations ont servi de base à la définition des objectifs, du contenu et des travaux de l'atelier.

6. Les consultations se sont poursuivies avec la tenue d'un séminaire en ligne organisé par le secrétariat le 29 avril 2015 et coanimé par M. Fakir et M. Drouin, le but étant de recueillir les avis de nombreuses parties prenantes sur la conception de l'atelier. Celui-ci était ouvert à toutes les Parties et organisations admises en qualité d'observateurs. Deux séances ont été nécessaires pour que soient présents des participants de pays situés dans différents fuseaux horaires. Environ 80 participants ont assisté au séminaire. D'autres renseignements en la matière peuvent être consultés sur la page Web consacrée au financement à long terme de l'action climatique⁴.

7. À la fin de la phase de consultation, le secrétariat, en collaboration avec les cofacilitateurs, a élaboré le programme de l'atelier et invité des professionnels à présenter des études de cas et des animateurs à diriger les débats au sein de groupes de discussion. Le programme de l'atelier figure à l'annexe I.

B. Approche concernant le débat de fond

8. Faisant fond sur les consultations menées avec les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs, le secrétariat et les cofacilitateurs ont décidé de considérer la question du financement de l'adaptation comme le thème dominant de l'atelier. Plusieurs Parties ont estimé que cette question n'avait pas fait l'objet d'une attention suffisante lors des discussions des années précédentes ayant trait au financement à long terme de l'action climatique, notant également que les questions restantes recensées dans la décision 5/CP.20 – l'appui dont les pays en développement parties avaient besoin et la coopération visant à instaurer des conditions plus propices et à soutenir les activités de préparation – concernaient aussi le financement de l'adaptation.

9. L'approche concernant le débat sur le financement de l'adaptation consistait à étudier la question selon deux perspectives : une perspective à court terme, le but étant d'examiner les possibilités d'accroître le financement pour favoriser les mesures d'adaptation dans les pays en développement; et une perspective à long terme, selon laquelle les Parties examineraient les politiques et stratégies susceptibles de promouvoir des investissements qui renforcent la résilience des pays en développement aux changements climatiques.

10. Le secrétariat, en concertation avec les cofacilitateurs, a recensé les thèmes de discussion pour orienter les interactions des Parties pendant l'atelier en s'inspirant des idées communes exprimées, d'après lesquelles le programme devrait porter sur les points suivants :

a) Présentation de mesures et d'instruments concrets qui contribuent à mobiliser des fonds pour l'action climatique, à savoir la mise en œuvre de mesures d'adaptation dans les pays en développement;

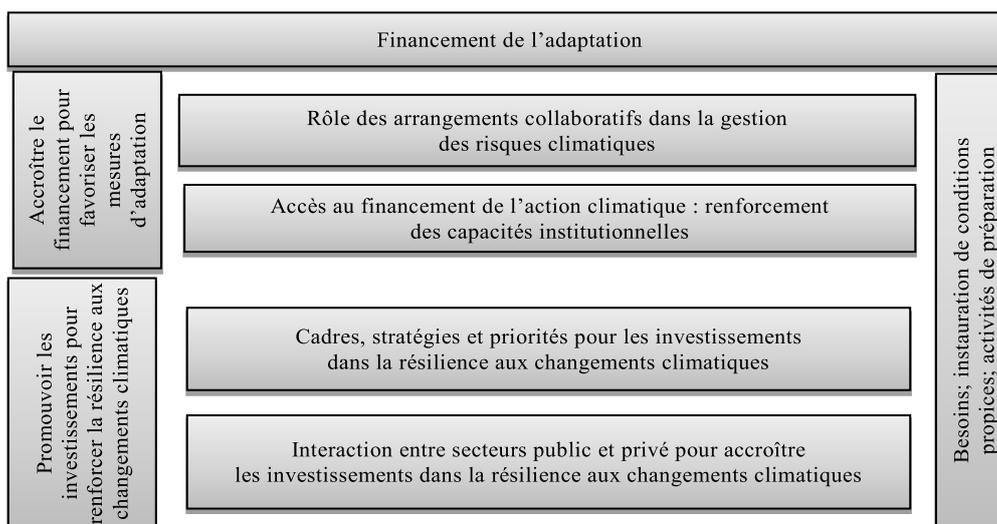
b) Plus grande clarté s'agissant des obstacles et des possibilités en matière de financement de l'action climatique, en particulier aux fins de l'adaptation;

c) Mise au jour des actions concrètes pouvant être entreprises (de manière collaborative) pour encourager la mise en place à court terme d'un financement de l'adaptation dans les pays en développement.

11. La figure 1 présente l'organisation du débat de fond sur les thèmes recensés pour les sessions I et II de l'atelier et les questions connexes.

⁴ <http://unfccc.int/8939.php>.

Figure 1
Organisation du débat de fond sur le financement à long terme de l'action climatique



12. La manifestation a comporté une session plénière au cours de laquelle des études de cas ont été présentées et qui a été suivie de débats ciblés au sein de groupes de discussion.

C. Travaux de l'atelier

13. L'atelier a eu lieu les 4 et 5 juin 2015, en parallèle à la quarante-deuxième session des organes subsidiaires et à la neuvième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée (Bonn). Il était ouvert à toutes les Parties et organisations admises en qualité d'observateurs.

14. L'atelier a été subdivisé en deux sessions, chacune d'une durée de trois heures. La session I s'est tenue le 4 juin, avec pour thème l'accroissement du financement pour favoriser les mesures d'adaptation dans les pays en développement. La session II, qui s'est tenue le 5 juin, a porté sur la promotion des investissements destinés à renforcer la résilience aux changements climatiques.

15. L'atelier a débuté par les observations liminaires de M^{me} Christiana Figueres, Secrétaire exécutive, qui a souligné que le consensus politique général relatif à la parité nécessaire entre les mesures d'adaptation et d'atténuation devait aussi se traduire sur le terrain par une parité de financement. L'intervenante a ensuite mis en lumière le fait que, pour atteindre cet objectif, le secteur privé pouvait et devait jouer un rôle important dans le financement des mesures d'adaptation. À titre d'exemple, elle a salué la décision du groupe d'assurance français AXA de s'associer à l'initiative « African Risk Capacity », mécanisme de mutualisation régional dont la mission est d'aider les États membres de l'Union africaine à mieux anticiper les phénomènes météorologiques extrêmes et de protéger la sécurité alimentaire des populations vulnérables⁵. S'inspirant de cet exemple, elle a invité les participants à l'atelier à s'interroger sur le point de vue selon lequel les activités d'adaptation n'étaient pas

⁵ L'annonce faite par AXA peut être consultée à l'adresse : http://www.axa.com/en/news/2015/climate_insurance.aspx.

intéressantes pour le secteur privé et d'étudier la possibilité d'intensifier des investissements faisant appel à des ressources privées. En outre, elle a mis l'accent sur le rôle du financement public dans la mobilisation de ressources privées pour obtenir le volume nécessaire aux mesures d'adaptation et d'atténuation.

16. Après les observations liminaires de M^{me} Figueres, les cofacilitateurs ont invité les représentants des organes thématiques de la Convention à présenter leurs contributions à l'atelier, conformément à la demande faite par la Conférence des Parties⁶. Des exposés ont été présentés par M. Klaus Radunsky⁷ au nom du Comité de l'adaptation, M. Batu Uprety au nom du Groupe d'experts des pays les moins avancés, M^{me} Outi Honkatukia au nom du Comité permanent du financement et M. Kunihiko Shimada au nom du Comité exécutif de la technologie. Tous les exposés et contributions écrites des organes thématiques sont accessibles sur la page Web consacrée au financement à long terme de l'action climatique⁸.

17. Plusieurs études de cas ont été présentées pour éclairer le débat lors de chacune des deux sessions et pour chaque thème, après quoi les participants se sont réunis en groupes de discussion pour examiner plus avant les questions recensées pour l'atelier. Pour favoriser les interactions, chaque groupe de discussion a été animé par un représentant d'une Partie ou d'une organisation admise en qualité d'observateur. Un ensemble de questions devant servir de fil conducteur (reproduites à l'annexe II) a été établi par le secrétariat et les cofacilitateurs.

18. Les animateurs ont fait rapport à la session plénière à la fin de chaque session et les cofacilitateurs ont fait part de leurs conclusions. Le programme de l'atelier, les diapositives des exposés et des enregistrements vidéo sont également consultables sur la page Web consacrée au financement à long terme de l'action climatique.

III. Résultats de l'atelier de session annuel sur le financement à long terme de l'action climatique

A. Accroître le financement pour favoriser les mesures d'adaptation dans les pays en développement

19. La session I consacrée à cette question portait sur deux thèmes :

a) Le thème n° 1 avait trait au rôle des arrangements collaboratifs dans la gestion des risques climatiques. Son objet était d'offrir aux participants l'occasion d'examiner les moyens de renforcer les investissements dans la gestion des risques climatiques en faisant fond sur les exemples de mécanismes et d'arrangements existant dans les pays en développement, notamment les systèmes d'assurance contre les phénomènes météorologiques extrêmes;

b) Le thème n° 2 se rapportait à l'accès au financement de l'action climatique, à savoir le renforcement des capacités institutionnelles. Ont été discutées des questions relatives aux capacités institutionnelles, à l'instauration de conditions propices et aux activités de préparation aux fins de l'accès au financement de l'action climatique, en particulier dans le contexte des activités d'adaptation.

20. Concernant le thème n° 1, un exposé a été présenté par M. Isaac Anthony [Fonds caribéen contre les risques liés aux catastrophes (CCRIF)].

⁶ Par. 14 de la décision 5/CP.20.

⁷ En remplacement de M. Juan Hoffmaister, annoncé en tant qu'orateur. Voir l'annexe I.

⁸ <http://unfccc.int/8939.php>.

21. Quant au thème n° 2, deux exposés ont été faits, l'un par M^{me} Mandy Barnett (South African National Biodiversity Institute) et l'autre par M. Ubaldo Elizondo (Banque de développement latino-américaine).

22. Les exposés ont été suivis des débats des groupes de discussion. Deux groupes ont été constitués pour chaque thème et un animateur désigné pour chaque groupe.

23. M. Herman Sips (Pays-Bas) et M^{me} Laetitia De Marez (Climate Analytics) ont animé les deux groupes qui ont examiné le thème n° 1 portant sur le rôle des arrangements collaboratifs dans la gestion des risques climatiques. M. Mikko Ollikainen (secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation) et M^{me} Shyla Raghav (Conservation International) ont animé les deux groupes qui ont discuté du thème n° 2 relatif à l'accès au financement de l'action climatique, à savoir le renforcement des capacités institutionnelles. Après les discussions, les animateurs ont rendu compte des résultats à la session plénière et ont présenté les principales questions examinées par les groupes.

1. Rôle des arrangements collaboratifs dans la gestion des risques climatiques

24. Le thème n° 1 portait sur le rôle des arrangements collaboratifs dans la gestion des risques climatiques. Les participants se sont penchés sur les diverses façons dont des éléments collaboratifs peuvent agir à différents niveaux : avantages de systèmes individuels, avantages de la mutualisation des investissements et des systèmes à différents niveaux, et corrélation entre les systèmes pour ouvrir de nouvelles possibilités.

25. Les avantages des systèmes individuels mentionnés sont les suivants : possibilité de recourir à des produits personnalisés; possibilité d'effectuer des paiements plus rapides; possibilité de mutualiser les risques pour réduire les primes; possibilité de modifier les profils de risque des pays; mise à disposition d'un outil de collecte de données pour les pays, les consultations des parties prenantes; et renforcement de l'assistance technique. Parmi les avantages qu'il y a à mettre en commun les investissements et systèmes à différents niveaux, on peut citer le rôle capital joué par les donateurs pour l'obtention du capital initial et le fait qu'avec le temps et la participation d'un plus grand nombre de pays, le mécanisme pourra mobiliser des fonds et attirer des investissements privés.

26. En outre, il a été dit que la corrélation des systèmes pouvait offrir des possibilités d'économie d'échelle par la mutualisation des systèmes, d'où une baisse des primes. La corrélation des systèmes peut aussi permettre de mieux comprendre les risques. Le CCRIF et l'initiative « African Risk Capacity », par exemple, tirent profit d'un partage des enseignements et expériences en matière d'élaboration d'instruments financiers. Il a également été souligné qu'il pourrait être utile pour les îles du Pacifique d'adhérer au CCRIF pour réaliser davantage d'économies d'échelle et partager les expériences communes.

27. Le groupe de discussion a estimé que les actions collaboratives pourraient être utiles à divers niveaux, mais il est encore indispensable d'attirer des investisseurs et des contributeurs. En outre, il serait possible de diversifier davantage les risques en associant des systèmes d'assurance climatique.

28. Le groupe de discussion a également soulevé la question de la portée des instruments : les instruments d'assurance devraient-ils prendre en compte uniquement les risques climatiques ou d'autres risques également? Le CCRIF, par exemple, tient aussi compte des séismes. Les deux approches semblent être bénéfiques. Une gamme plus réduite de risques pourrait aboutir à une baisse des primes, mais aussi à des taux de remboursement plus faibles.

29. Il a été jugé important de planifier le futur en ce qui concerne les mécanismes d'assurance, l'objectif étant aussi de veiller à ce qu'ils incorporent des délais incitatifs. La question de l'importance de la collecte de données a été soulevée, ainsi que le fait que cela pouvait constituer un défi dans certaines régions, mais cette collecte était primordiale pour obtenir des indices fiables et transparents.

30. Le débat a aussi porté sur le rôle des sources de financement publiques et privées dans la promotion des systèmes d'assurance climatique.

31. Dans le domaine des assurances, un enseignement tiré est l'importance du financement des donateurs en matière de mécanismes d'incitation et pour ce qui est de mobiliser des fonds du secteur privé. Une des possibilités serait de recourir au financement public pour sécuriser les investissements et modifier les profils de risque des pays et mécanismes d'assurance. De plus, les compagnies d'assurances pourraient mutualiser des fonds et offrir des primes plus faibles. Cet enseignement ainsi que d'autres enseignements importants sont indiqués à la figure 2.

32. Les études de cas dont il a été fait état lors des débats portaient notamment sur : la Colombie, s'agissant des projets infrastructurels de grande envergure; une assurance obligatoire contre les catastrophes naturelles dès le début (ce cadre juridique encourage suffisamment les fournisseurs de services d'assurance à investir); le Réseau consultatif de l'Initiative technologie et climat pour le financement privé, qui aide à associer le secteur privé aux pays à la recherche d'un financement des mesures d'adaptation selon un modèle d'atténuation considéré comme efficace.

33. D'autres questions soulevées concernaient la nécessité pour le secteur des assurances de travailler collectivement à la collecte de données, y compris pour les actifs à risque, les risques naturels et le coût des événements, et de renforcer les capacités pour faire en sorte que ces données soient utilisées efficacement afin d'éclairer les décideurs (par exemple avec des profils de risque plus détaillés). Il a également été dit qu'il était nécessaire d'adapter le cas échéant les cadres juridiques et d'adopter des libellés et termes communs aux secteurs public et privé.

34. S'agissant du rôle de la Convention, les participants ont dit que le Comité permanent du financement pourrait mener davantage d'activités de sensibilisation et s'adresser aux sommets économiques et aux milieux d'affaires pour leur faire prendre conscience des questions soulevées lors de l'atelier.

Figure 2

Enseignements tirés concernant le rôle des arrangements collaboratifs dans la gestion des risques climatiques



Source : Exposé de M. Isaac Anthithe du « Caribbean Climate Risk Insurance Facility ».
Abréviation : MDP = mécanisme pour un développement propre.

2. Accès au financement de l'action climatique : renforcement des capacités institutionnelles

35. Le thème n° 2 portait sur les questions relatives aux capacités institutionnelles, à l'instauration de conditions propices et aux activités de préparation nécessaires à l'accès au financement de l'action climatique, notamment pour ce qui était des mesures d'adaptation. Le groupe a principalement discuté de l'accès direct ainsi que de ses avantages et difficultés. Un participant a d'abord évoqué le fait que l'accès direct n'était peut-être pas forcément un processus long et coûteux, et a cité l'exemple du Sénégal dans le cadre du Fonds pour l'adaptation. Le Sénégal a agréé assez rapidement le système de mise en œuvre national et a été, à ce jour, le fer de lance de la modalité d'accès direct du Fonds. L'encadré 1 présente une liste d'enseignements et d'informations dans le cadre de l'expérience de l'Afrique du Sud.

36. Selon un autre participant, le soutien de l'accès direct, notamment en rapport avec le renforcement des capacités, concerne essentiellement les mêmes questions que le développement international et les enseignements tirés de ce processus pourraient être mis à profit. Cela étant, cette idée a été contestée par d'autres participants selon lesquels, malgré la longue histoire de l'aide au développement international, les capacités étaient encore insuffisantes dans les pays en développement. Plusieurs participants ont alors relevé que l'accès direct permettait le développement organique des capacités fiduciaires et institutionnelles de l'entité à agréer.

37. A ensuite été soulevée la question de savoir comment accélérer et simplifier l'accès direct pour que les pays en développement puissent rapidement en profiter. Un large consensus s'est dégagé quant au fait que cela ne devrait pas porter atteinte aux prescriptions fiduciaires des fonds qui offraient un accès direct, mais aider les entités nationales à satisfaire à ces conditions d'une manière efficace et adéquate, compte tenu de la situation du pays. Pendant l'examen de cette question, il a été noté que le Fonds vert pour le climat avait adopté une approche adaptée aux objectifs qui, en principe, devrait permettre de recourir à un tel scénario.

38. Le groupe a également examiné l'idée selon laquelle le secteur privé n'était pas un groupe d'acteurs homogène et uniforme. Le débat semblait plutôt montrer que le secteur privé comportait différentes facettes et différents sous-secteurs, et que les acteurs nationaux et locaux devraient être pris en compte dans l'examen des modalités d'accès, tout comme dans la mise en œuvre de projets et programmes spécifiques.

Encadré 1

Idées pour accroître le financement de l'adaptation – expérience de l'entité nationale de mise en œuvre de l'Afrique du Sud en rapport avec le Fonds pour l'adaptation

- Investir dans des structures de gouvernance aptes à mieux faire connaître les travaux et à soutenir la durabilité à long terme;
- Déployer des efforts dans le cadre des interventions existantes en matière de développement, intégrer l'adaptation dans les programmes de développement en cours et faciliter les retombées bénéfiques;
- Investir dans des programmes participatifs ascendants et de bons processus, reconnaître le savoir local et autochtone, et soutenir l'action locale;
- Reconnaître l'importance qu'il y a à élargir le partenariat en matière de mise en œuvre et appuyer le renforcement des capacités et les activités de « préparation » à tous les niveaux;

- Reconnaître le rôle que les entités nationales de mise en œuvre peuvent jouer dans un développement porteur de changement, en particulier en introduisant de nouveaux acteurs dans l'espace de mise en œuvre.

Source : Exposé de M^{me} Mandy Barnett du « South African National Biodiversity Institute ».

39. Le groupe a aussi soulevé la question des capacités nécessaires pour efficacement faire usage et tirer parti de l'accès direct. Les capacités institutionnelles ont été mises en évidence; toutefois, il a également été reconnu que les entités réagissaient aux environnements et cadres institutionnels propres à un pays. Ainsi, le débat a également porté sur la nécessité de faire participer tous les acteurs pertinents du pays et de mettre en place des cadres juridiques et réglementaires incitatifs et favorables, ou des conditions propices en général. Cette question particulière suggérait l'adoption d'approches institutionnelles « verticales » et « horizontales » à l'égard du renforcement des capacités aux fins de l'accès au financement de l'action climatique.

40. En matière de renforcement des capacités et de mesures visant à permettre aux institutions nationales de satisfaire aux conditions fiduciaires de l'accès direct, une difficulté importante tenait à l'absence de ressources humaines qualifiées et à l'incapacité des institutions nationales à conserver ces ressources pour qu'elles soient disponibles et formées pendant et après le processus d'agrément. Le savoir-faire à court terme provenant de l'étranger disparaît souvent lorsque les experts externes s'en vont. Dans la région du Pacifique, un nouveau programme tente de renforcer les capacités locales en rendant obligatoire le jumelage des experts internationaux et locaux.

41. Suite à l'examen de ces questions, le groupe a largement souscrit à l'idée selon laquelle l'accès direct, et la capacité à accéder au financement de l'action climatique en général, exigent une perspective à long terme fondée sur les besoins spécifiques de l'institution nationale et du pays, en particulier lorsque sont conçues et planifiées les activités de préparation et les activités d'appui au renforcement des capacités.

42. Certaines observations avaient trait à l'avenir du Fonds pour l'adaptation, et plusieurs participants se sont préoccupés du fait que l'accès direct serait plus limité si le Fonds ne pouvait plus financer des projets dans le cadre de son mécanisme d'accès direct.

43. Des participants ont également fait part de leurs idées sur la possibilité de corrélérer les activités ou initiatives pour améliorer ou élargir l'accès au financement de l'action climatique, en particulier au titre du mécanisme d'accès direct, compte tenu du plan d'adaptation. Un large accord s'est dégagé en faveur d'un approfondissement de la question.

44. Les activités de préparation ont également été prises en considération pour le renforcement des capacités institutionnelles aux fins de l'accès au financement de l'action climatique. Les participants ont noté qu'en général le renforcement de ces activités prenait du temps et était un processus à long terme, notamment compte tenu des répercussions pour les arrangements institutionnels existants d'un pays. Il était important d'harmoniser les procédures d'accès au financement de l'action climatique tant au niveau national qu'au niveau international.

45. Plusieurs participants ont relevé que de nombreux pays en développement n'étaient pas dotés du savoir-faire technique suffisant pour mettre en œuvre des projets. En tant que solution éventuelle à ce problème, les participants ont évoqué

l'entraide entre différentes parties prenantes d'un pays, entraide qui pourrait aussi exister entre les pays en développement (par exemple coopération Sud-Sud).

46. Il est également ressorti du débat que, bien que les communautés locales aient beaucoup de bonnes idées en matière d'adaptation, elles se heurtent souvent à des difficultés lorsqu'il s'agit de concrétiser ces idées par des propositions de projet de qualité sur le plan scientifique et technique.

47. L'examen a également visé l'expérience acquise dans les préparatifs des contributions prévues déterminées au niveau national. Les participants ont souligné que l'absence de savoir-faire dans plusieurs pays en développement lorsqu'il s'agissait d'élaborer des méthodes techniques avait entravé les préparatifs du volet « adaptation » dans les contributions susmentionnées.

48. Pour ce qui était du rôle et du potentiel des banques de développement nationales ou d'autres institutions financières nationales dominantes dans la promotion de conditions propices et d'activités de préparation, les participants ont dit que l'on pouvait considérer une relation efficace entre les banques de développement et les banques commerciales nationales comme d'importantes conditions propices.

B. Promotion des investissements visant à renforcer la résilience aux changements climatiques

49. L'atelier s'est poursuivi le 5 juin 2015 avec la tenue de la session II, qui portait sur la promotion des investissements visant à renforcer la résilience aux changements climatiques. La session a débuté par les observations liminaires des cofacilitateurs, M. Fakir et M. Drouin, qui ont également récapitulé les débats de la première journée.

50. Les thèmes de discussion étaient les suivants :

a) Thème n° 3 relatif aux politiques, cadres juridiques, stratégies nationales et secteurs prioritaires pour les investissements dans la résilience aux changements climatiques. Le but était d'offrir aux participants l'occasion d'examiner la façon dont les risques et vulnérabilités climatiques pourraient être compris et chiffrés, les approches concernant l'intégration de la résilience aux changements climatiques dans les plans de développement et les stratégies nationales, ainsi que les risques et obstacles qui s'opposaient à un accroissement des investissements dans la résilience aux changements climatiques;

b) Thème n° 4 portant sur l'interaction entre les secteurs public et privé en vue de l'accroissement du financement et des investissements en faveur de la résilience aux changements climatiques. Les participants ont eu la possibilité de discuter des questions clés concernant les moyens de mobiliser davantage de fonds privés grâce à un effet de levier du financement public, et d'examiner la façon dont on pouvait renforcer le potentiel des mesures d'adaptation à attirer des investisseurs publics et privés.

51. Après les observations liminaires et la récapitulation de la première journée, la session plénière a débuté par les exposés de M. Xavier Chavana (Mozambique – Bilan du Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques) et de M. Rafael Marchesini (Banque de développement brésilienne) concernant le thème n° 3. M. Syed Ahmad (Fonds pour les technologies vertes, Malaisie) et M. Rodrigo Violic (BICE, banque privée chilienne) ont ensuite présenté des exposés pour l'examen du thème n° 4.

52. Les participants ont ensuite été invités à constituer quatre groupes de discussion sur le même modèle que celui de la veille. M^{me} Athena Ronquillo-Ballesteros (World Resource Institute) et M. Mirko Ivo Serkovic Werner (Pérou) ont animé le débat sur le thème n° 3. M. David Kaluba (Zambie) et M^{me} Kate Downen (Royaume-Uni de Grande-

Bretagne et d'Irlande du Nord) ont animé le débat sur le thème n° 4. Après les discussions, les modérateurs ont été invités à communiquer à la session plénière les questions clefs mises en évidence au sein des groupes.

1. Politiques, cadres juridiques, stratégies nationales et secteurs prioritaires pour les investissements dans la résilience aux changements climatiques

53. Le débat sur le thème n° 3 a porté sur les politiques, cadres et priorités concernant le financement d'un développement résilient face aux changements climatiques dans une perspective à long terme, notamment la manière dont ces politiques, cadres et priorités pourraient être intégrés dans des politiques de plus large portée et la planification budgétaire. Les participants se sont également penchés sur les approches pouvant être adoptées pour élargir et renforcer la participation du secteur privé en tant qu'investisseur dans des actions susceptibles de renforcer la résilience dans divers secteurs tels que les infrastructures et l'agriculture.

54. Les exposés présentés ont mis en lumière la nécessité de prévoir à long terme les investissements ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Ainsi, la structure institutionnelle nationale doit être adaptée aux objectifs et favorable aux cadres nationaux relatifs aux changements climatiques, ainsi qu'aux plans nationaux d'atténuation et d'adaptation. Les politiques nationales, complétées adéquatement par une aide internationale, devraient viser des obstacles précis. De plus ont été mis en évidence le renforcement des capacités institutionnelles des banques nationales et des institutions locales, ainsi que la nécessité d'une coordination avec les parties prenantes lors de la conception des politiques, réglementations et cadres. Il a aussi été insisté sur le fait qu'une bonne gouvernance et une transparence satisfaisante étaient indispensables.

55. Pendant les discussions de groupe, les participants se sont aussi posé la question de savoir quel ministère serait le mieux placé pour diriger les processus considérés. Plusieurs participants ont dit que normalement cela devrait être le centre de liaison en charge des changements climatiques du Ministère de l'environnement, mais il a également été reconnu que le Ministère des finances et celui de la planification du développement devaient aussi intervenir.

56. Concernant le rôle des différents ministères et la participation des pouvoirs publics, l'attention a été attirée sur la question de l'intégration verticale, lorsqu'un cadre juridique puissant et ambitieux est en mesure d'intégrer les risques climatiques au sein des différents ministères.

57. S'agissant des expériences nationales, il a été fait état du cas de l'Ouganda, qui s'efforce sans relâche d'abandonner l'évaluation de l'impact sur l'environnement traditionnelle au profit de l'évaluation stratégique environnementale afin de prendre en compte l'intégration des écosystèmes. Le cas de l'Afrique du Sud a aussi été mentionné dans le contexte des scénarios d'adaptation à long terme qui influent sur les objectifs de développement durable.

58. Il a également été souligné qu'il était extrêmement important de disposer d'ensembles d'informations et de données pour promouvoir et éclairer la planification à long terme des cadres relatifs aux changements climatiques. Un problème important à cet égard tient à la nature dynamique des processus en question et à la nécessité d'informer périodiquement les cadres et politiques nationales des données produites sur le terrain.

59. L'examen a aussi porté sur les différents rôles des pouvoirs publics. Plusieurs participants ont souscrit à l'idée selon laquelle le rôle fondamental d'un gouvernement était de définir des politiques et des normes qui permettent de comprendre et de mesurer adéquatement les risques climatiques et qui encouragent la participation du secteur privé.

60. Pour autant, d'autres participants ont fait remarquer que, dans certains cas, l'efficacité d'un cadre juridique pouvait être affaiblie si la connaissance de l'impact des changements climatiques était limitée. Les discussions ont révélé qu'il était indispensable d'organiser des dialogues nationaux pour intégrer les changements climatiques dans les politiques de développement.

Encadré 2

Enseignements tirés de l'expérience du Mozambique concernant les politiques, cadres juridiques, stratégies nationales et secteurs prioritaires pour les investissements dans la résilience aux changements climatiques

- La législation et les réglementations restent de bonnes mesures d'incitation à l'action mais ne suffisent pas (absence d'engagements, de normes ou d'objectifs pour encourager l'obligation redditionnelle);
- Les plans de développement, les stratégies et les politiques sectorielles sont d'excellentes voies vers une bonne mise en œuvre des objectifs en matière de résilience aux changements climatiques (buts, normes et cibles clairement définis);
- Conjuguer projets d'investissement et réformes des politiques et des institutions constitue une stratégie puissante pour promouvoir un développement durable et résilient dans tous les secteurs et à tous les niveaux;
- La coordination intersectorielle et institutionnelle joue un rôle essentiel pour assurer une mobilisation et un accroissement adéquats des investissements stratégiques et un renforcement des résultats par rapport aux résultats escomptés;
- Les investissements dans la résilience aux changements climatiques devraient faire fond sur des faits et viser à promouvoir la transformation des secteurs les plus vulnérables.

Source : Exposé de M. Xavier Agostinho Chavana du Ministère de l'économie et des finances du Mozambique.

61. Des participants ont suggéré que les plans et programmes nationaux relatifs aux changements climatiques devraient en principe être gérés par des comités directeurs de haut niveau des pays. Pour d'autres, les organes scientifiques possédant des données géographiques devraient à terme être intégrés dans ces comités et le Ministère des finances pour faciliter l'analyse et la planification des risques climatiques. Dans ce contexte, d'autres participants ont dit que le Ministère de l'agriculture pouvait jouer un rôle de premier plan dans l'évaluation des risques climatiques au niveau national (par exemple en réduisant la production agricole), mais qu'il était important aussi de s'assurer à terme la participation du Ministère des finances.

62. La question de l'harmonisation des politiques, plans et stratégies au niveau national a aussi été soulevée. De plus, les participants ont souligné la nécessité d'assurer la cohérence et l'harmonisation entre les politiques sectorielles et thématiques aux niveaux national et infranational.

63. Concernant l'incertitude entourant les principales variables, telles que la croissance démographique et économique, certains participants ont insisté sur le fait qu'il fallait garantir une certaine souplesse et un retour d'information permanent grâce

à de puissants systèmes de suivi. On trouvera dans l'encadré 2 quelques enseignements importants tirés de l'expérience du Mozambique.

2. Interaction entre secteurs public et privé pour accroître le financement et les investissements dans la résilience aux changements climatiques

64. L'examen du thème n° 4 a porté sur les questions relatives à l'interaction entre les sources publiques et privées pour un renforcement du financement de l'action climatique et un accroissement des investissements dans la résilience aux changements climatiques.

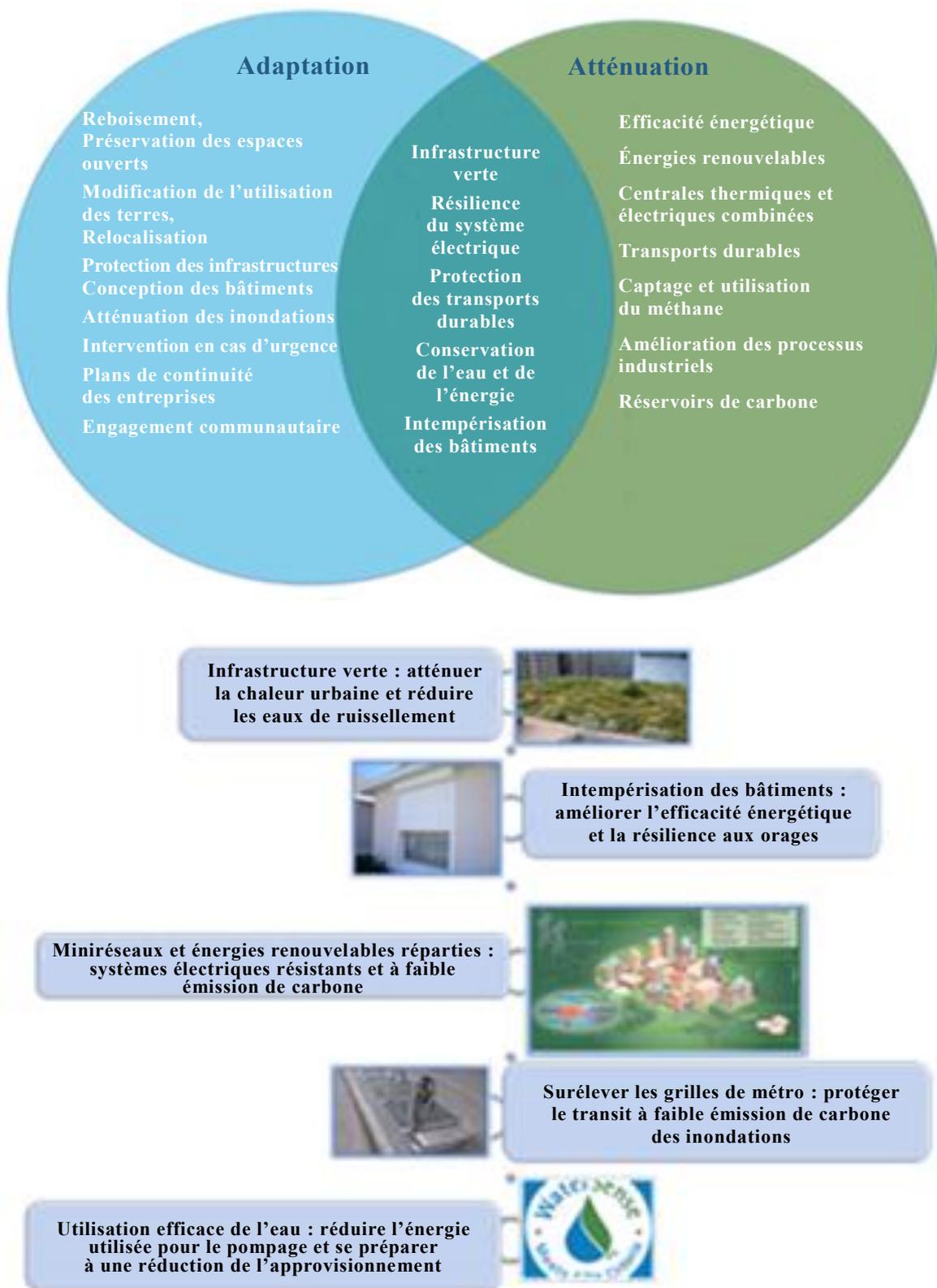
65. Il a été noté qu'il était essentiel, pour mobiliser davantage d'investissements, d'accroître la complémentarité entre les financements public et privé destinés à assurer l'adaptation et la résilience aux changements climatiques. Les participants ont également noté qu'il était nécessaire de disposer d'études de viabilité claires et spécifiques pour encourager les investissements privés dans des mesures d'adaptation.

66. Les participants ont également examiné les types d'investissements susceptibles d'être effectués en ce qui concerne l'adaptation et la résilience aux changements climatiques; dans ce contexte ont été notamment mis en avant les données climatiques, les systèmes d'assurance, l'eau et l'agriculture.

67. Concernant les besoins du secteur privé, les participants ont pris acte du rôle des pouvoirs publics dans l'octroi d'incitations et l'envoi de signaux visant à encourager les investissements privés. Les investisseurs privés recherchent des rendements adaptés aux risques et les pouvoirs publics peuvent donc faciliter les choses en établissant des mécanismes de gestion des risques et en supprimant les distorsions du marché. Les investissements publics dans la recherche-développement ont également été mentionnés comme étant un autre moyen de favoriser les investissements privés.

68. Le débat a également porté sur les possibilités d'attirer les investissements privés dans des projets et programmes d'adaptation, les messages clefs étant qu'il était indispensable de disposer de réserves de projets d'adaptation pouvant bénéficier de concours bancaires et d'assurer un équilibre adéquat entre risques et rémunération. On trouvera à la figure 3 un aperçu des possibilités examinées pendant l'exposé de M. Violic.

Figure 3
Possibilités d'investissements pour le secteur privé



Source : Exposé de M. Rodrigo Violic de la BICE, banque privée chilienne.

69. Le débat a aussi montré que des cadres juridiques et réglementaires transparents, stables et prévisibles étaient indispensables pour encourager les investissements privés.

70. Les participants ont reconnu la nécessité de disposer d'informations sur la portée et la nature des cadres d'action appliqués. Plusieurs ont dit que certaines petites et moyennes entreprises privées des pays en développement ne disposaient pas de ces informations et d'autres se rapportant aux possibilités de financement par des sources nationales et internationales.

71. Quelques participants ont également pris comme contexte la nature du secteur privé, indiquant que celui-ci comprenait de grandes multinationales, ainsi que les propriétaires locaux de petites exploitations agricoles et les entreprises privées nationales. D'autres ont fait observer que les investisseurs privés locaux et nationaux devraient être prioritaires dans le financement de l'action climatique, par exemple dans le cadre du Fonds destiné au secteur privé du GCF.

72. Pour ce qui était des instruments financiers, les participants ont examiné un large éventail comprenant des dons, des garanties et des prêts à des conditions favorables pour attirer les investissements privés dans les activités d'adaptation. Il a également été observé que, dans certains cas, il était peu probable que les investisseurs privés soient intéressés et qu'ainsi le financement public jouait un rôle encore plus important. Le rôle du financement multilatéral a aussi été mis en avant en tant qu'élément incitatif et complémentaire au financement public national.

73. Pour plusieurs participants, certains investisseurs privés adoptaient la plupart du temps une perspective à court terme, qui était incompatible avec la nature à long terme des actions d'adaptation. Il serait possible de remédier à cette divergence en effectuant davantage de recherches et en collectant davantage de données pour mieux comprendre les risques à long terme et leurs liens avec les scénarios à court terme.

IV. Réflexions générales

74. L'atelier de session sur le financement à long terme de l'action climatique de 2015 a donné aux Parties et à d'autres parties prenantes l'occasion d'engager un débat sur les points communs aux questions liées au financement de l'adaptation, l'appui dont les pays en développement parties avaient besoin et la coopération visant à instaurer des conditions plus propices et à soutenir les activités de préparation. Cela constituera une bonne base pour le débat qui suivra en 2016.

75. Plusieurs participants ont fait part de leur satisfaction quant au niveau technique des débats et à la possibilité qui leur était offerte d'engager des discussions ouvertes et constructives dans une ambiance détendue et amicale. Les idées ci-après ont été proposées :

a) Lors de l'atelier de session de 2016, les participants pourraient étudier de façon plus détaillée certains aspects des enseignements tirés, ainsi que les exemples et études de cas qui pourraient être largement reproduits dans les pays et serviraient à mobiliser des fonds et à les déployer pour l'adaptation, tout en déterminant l'appui dont les pays en développement parties ont besoin et la coopération visant à instaurer des conditions plus propices et à soutenir les activités de préparation;

b) Les participants des pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ont souligné qu'il fallait aussi prendre en compte leur situation spéciale lorsque l'on se pencherait sur les enseignements tirés et les études de cas et examiner comment ils pourraient être appliqués;

c) Des approches pourraient être prises en considération pour assurer la synergie, la cohérence et la complémentarité avec d'autres processus relevant de la

Convention tels que le secteur d'activité 2 du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée, le forum du Comité permanent du financement et le forum annuel de l'adaptation du Comité de l'adaptation;

d) Plusieurs participants ont dit que des discussions similaires pourraient avoir lieu plus souvent en parallèle aux réunions des organes pertinents de la Convention. De plus, des suggestions ont été faites pour mieux faire connaître et rendre plus accessibles les études de cas et informations présentées grâce à l'utilisation d'outils en ligne et d'expositions virtuelles.

Annexe I

[Anglais seulement]

Programme of the in-session workshop on long-term climate finance in 2015

**Day I: 4 June 2015, Thursday (3 p.m. to 6 p.m.)
Room AAH UG 02 (UN Campus)**

3–3.05 p.m.	<i>Remarks by Ms. Christiana Figueres, Executive Secretary, UNFCCC</i>
3.05–3.10 p.m.	<p><i>Opening and introduction by co-facilitators</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mr. Zaheer Fakir, South Africa • Mr. Dany Drouin, Canada
3.10–6 p.m.	<i>Session I: Scaling up finance to foster adaptation actions in developing countries</i>
3.10–3.30 p.m.	<p><i>Presentation by the thematic bodies of the UNFCCC</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mr. Juan Hoffmaister, Co-chair of the Adaptation Committee • Mr. Batu Uprety, Chair of the Least Developed Countries Expert Group • Ms. Outi Honkatukia, Co-chair of the Standing Committee on Finance • Mr. Kunihiro Shimada, Chair of the Technology Executive Committee
3.30–4.10 p.m.	<p><i>Plenary session:</i></p> <p>Topic 1: The role of collaborative arrangements for managing climate risks <i>Objective:</i> This topic is intended to provide an opportunity for discussing ways and means for enhancing investments for managing climate risks, building on existing examples of mechanisms and arrangements in developing countries, including insurance schemes against extreme weather events. <i>Presentation by:</i> Mr. Isaac Anthony (Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility – CCRIF)</p> <p>Topic 2: Accessing climate finance: strengthening institutional capacity <i>Objective:</i> This topic concerns issues relating to institutional capacity, enabling environments and readiness to access climate finance, in particular adaptation actions. <i>Presentations by:</i> Ms. Mandy Barnett (South African National Biodiversity Institute – SANBI) Mr. Ubaldo Elizondo (Latin American Development Bank – CAF)</p> <p>Questions and answers</p>
4.10–5.30 p.m.	<p><i>Discussion in breakout groups</i></p> <p>Topic 1: The role of collaborative arrangements for managing climate risks <i>Moderators:</i> Mr. Herman Sips (Netherlands) Ms. Laetitia De Marez (Climate Analytics)</p> <p><i>Guiding questions:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • What are the opportunities and challenges for managing climate risks and climate-related catastrophe insurance mechanisms? • What role can public and private sources of finance and actors play in fostering climate finance for enhanced adaptation actions in developing countries?

<p>Topic 2: Accessing climate finance: strengthening institutional capacity</p> <p><i>Moderators:</i> Mr. Mikko Ollikainen (Adaptation Fund Board Secretariat) Ms. Shyla Raghav (Conservation International)</p> <p><i>Guiding questions:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • What experiences can be highlighted that enhance developing countries' capacities to benefit from existing climate finance mechanisms? • What is the role and potential of national development banks or other prominent national financial institutions in promoting and fostering enabling environments and readiness? 	
5.30–6 p.m.	Plenary session: Consideration of outcomes of discussions and preliminary conclusions by each group

Day II: 5 June 2015, Friday (15:00 to 18:00)
Room AAH UG 02 (UN Campus)

3–3.15 p.m.	<p>Opening and recap of day 1 by co-facilitators</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mr. Zaheer Fakir, South Africa • Mr. Dany Drouin, Canada
3.15–5.45 p.m.	Session II : Fostering investments to enhance resilience to climate change
3.15–4 p.m.	<p>Plenary session:</p> <p>Topic 3: Policy, legal frameworks, country strategies and priority sectors for investments in climate resilience</p> <p><i>Objective/issues:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • How can climate risks and vulnerabilities be understood and quantified? • Consideration of how countries may integrate climate resilience into development plans and national strategies • Discussion on challenges, risks and barriers for increased investments in climate resilience <p><i>Presentations by:</i></p> <p>Mr. Xavier Chavana (Mozambique – experience of Pilot Program for Climate Resilience – PPCR) Mr. Rafael Marchesini (Brazilian Development Bank)</p> <p>Topic 4: Interaction between public and private sectors for scaling-up funding and investments in climate resilience</p> <p><i>Objective:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Discuss key issues in enhancing the leverage of private finance by public funding • Consider how adaptation can enhance its potential as an investment opportunity for public and private investors <p><i>Presentations by:</i></p> <p>Mr. Syed Ahmad (Green Technology Fund – Malaysia) Mr. Rodrigo Violic (BICE – Chilean private bank)</p> <p>Questions and answers</p>

4–5.15 p.m.	<i>Discussion in breakout groups</i>
Topic 3: Policy, legal frameworks and country strategies and priority sectors for investments in climate resilience	
<i>Moderators:</i> Ms. Athena Ronquillo-Ballesteros (World Resource Institute)	
Mr. Mirko Ivo Serkovic Werner (Peru)	
<i>Guiding questions/issues:</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • What policy, legal and institutional frameworks may foster developing countries' capacity to manage climate-related risks and challenges in their national development agendas? • How could countries' development strategies and plans be better placed for determining and addressing the needs for support for adaptation (quantitative and/or qualitative)? 	
Topic 4: Interaction between public and private sources for enhanced funding and investments in climate resilience	
<i>Moderators:</i> Mr. David Kaluba (Zambia)	
Ms. Kate Downen (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland)	
<i>Guiding questions/issues:</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • What are the needs of the private sector for an enhanced participation in adaptation and climate-resilient investments? • What key elements in policies, legal frameworks and institutional networks can be identified for enhanced public–private partnerships for adaptation and climate-resilience? 	
5.15–5.45 p.m.	<i>Plenary session: Consideration of outcomes of discussions and preliminary conclusions by each group</i>
5.45–6 p.m.	<i>Wrap-up and closure: Summary of key conclusions and recommendations</i>

Annexe II

[Anglais seulement]

Questions to guide the breakout group discussions at the in-session workshop on long-term climate finance in 2015

Topic 1:

- What are the opportunities and challenges for managing climate risks and climate-related catastrophe insurance mechanisms?
- What role can public and private sources of finance and actors play in fostering climate finance for enhanced adaptation actions in developing countries?

Topic 2:

- What experiences can be highlighted that enhance developing countries' capacities to benefit from existing climate finance mechanisms?
- What is the role and potential of national development banks or other prominent national financial institutions in promoting and fostering enabling environments and readiness?

Topic 3:

- What policy, legal and institutional frameworks may foster developing countries' capacity to manage climate-related risks and challenges in their national development agendas?
- How could countries' development strategies and plans be better placed for determining and addressing the needs for support for adaptation (quantitative and/or qualitative)?

Topic 4:

- What are the needs of the private sector for an enhanced participation in adaptation and climate-resilient investments?
- What key elements in policies, legal frameworks and institutional networks can be identified for enhanced public-private partnerships for adaptation and climate-resilience?